

M. Laurent REMY  
14 rue des Tilleuls  
57230 BITCHE

A l'attention de M. le Commissaire enquêteur  
Mairie de Bitche

Objet : Observations sur le projet d'extension du cimetière communal

M. le Commissaire enquêteur,

J'interviens en qualité d'habitant de la commune de Bitche depuis bientôt 45 ans, propriétaire riverain du projet d'extension du cimetière communal (33 rue de Sarreguemines) et personne avertie en matière d'aménagements urbains au travers de mon expérience acquise dans le cadre de mes fonctions au service d'établissements publics de coopération intercommunale du Pays de Bitche.

A titre liminaire, je souhaite préciser que la réflexion portée par le conseil municipal à dessein d'anticiper une possible saturation du cimetière communal actuel est nécessaire et je salue cette initiative.

Le dossier d'enquête (I) et le projet d'extension (II) appelle néanmoins plusieurs observations de ma part.

#### I- Dossier d'enquête

Sans préjuger de la complétude de celui-ci au regard des textes en vigueur, il apparaît que les éléments de justification du projet pourraient être renforcés.

En effet, la présentation du contexte se borne à quelques éléments démographiques sommaires de la commune sans projection des besoins futurs d'emplacement de sépultures. Afin de permettre une évaluation fine des besoins à court, moyen et long termes il eut été nécessaire dans un premier temps de présenter :

- le détail chiffré des concessions actuelles,
- leurs natures (concessions à durée déterminées, concessions perpétuelles),
- l'évaluation du nombre d'emplacement disponibles pour de nouvelles sépultures,
- le recensement des places disponibles dans les sépultures actuelles,
- le nombre de sépultures abandonnées pouvant donner lieu à exhumation

Le dossier fait état du nombre de décès dans la commune au cours des 5 dernières années. Néanmoins aucune indication n'est donnée sur le nombre de ces personnes réellement enterrées sur le cimetière communal de Bitche, mises au columbarium après crémation ou dont les cendres sont dispersées au jardin du souvenir.

Ces éléments, absents du dossier, ne permettent donc pas de juger précisément des besoins et obèrent ainsi le projet dans sa justification (II).

#### II- Le projet d'extension

En conséquence de ce qui précède, une première observation est portée concernant la superficie définie pour l'extension. Celle-ci est « estimée » à 1810m<sup>2</sup>. Ne disposant d'aucun élément chiffrés, cette

simple indication ne permet pas de préciser clairement le nombre de places nouvelles ainsi créées, notamment au regard de la liste substantielle d'équipements et aménagements que la commune souhaite également installer sur cette extension (ossuaire hors sol, second carré confessionnel musulman, second columbarium, cavurnes).

Au regard de tous ces équipements et aménagements projetés, la superficie semble largement sous-évaluée.

Par ailleurs l'esquisse graphique du projet présenté à l'annexe 3, dessiné à main levée sur un extrait de plan à l'échelle « originale » de 1/2397 ne permet pas une appréciation précise de l'amputation foncière qui sera opérée à la cour de l'école des Remparts.

Ainsi, au-delà de la superficie jugée insuffisante au regard des aménagements et équipements projetés et en tout état de cause impossible à quantifier compte tenu de l'absence d'éléments chiffrés des besoins dans une projection temporelle, l'emplacement lui-même est fortement discutable. Le choix du positionnement du projet dans la cour de l'actuelle école de Remparts ne semble pas pertinente, et cela à plusieurs égards :

- en premier lieu compte tenu de la proximité de l'école primaire et ainsi rapprocher encore plus le cimetière de l'école,
- en second lieu d'obérer l'avenir concernant l'utilisation de cet espace central à Bitche en proximité de complexes scolaires et sportifs et de projets potentiels à venir.

De plus les éléments décrits pour l'aménagement de la séparation entre la cour et le projet d'extension sont flous (« clôture, haie, mur, ... ») et ne permettant pas de donner une perspective concrète de ce qui sera réalisé afin d'assurer une bonne intégration paysagère dans cet environnement particulier.

**En conclusion**, je pense que ce projet n'est pour l'heure pas suffisamment abouti pour qu'une suite favorable lui soit apporté en l'état et en particulier au regard des nombreuses incertitudes de places de sépultures réellement créées et de projection dans le temps permettant d'envisager la réponse aux besoins pour la commune.

Aussi, il me semble nécessaire de sursoir à ce projet et d'envisager la création d'un nouveau cimetière à l'extérieur de la zone urbaine permettant de disposer de parkings sécurisés (ici en bordure d'une voie très passante et où souvent la vitesse y est excessive), d'une superficie suffisante pour assurer la création de nouvelles sépultures dans le long terme, et surtout de ne pas grever la commune d'un emplacement qui pourrait s'avérer stratégique en proximité d'équipements scolaires et sportifs. Ce nouveau cimetière, aurait, dès lors, pu s'intégrer avec le projet de forêt cinéraire. Ce dernier ne devant, à mon sens, pas se situer en proximité de la zone touristique et de loisirs de Hasselfurth

Fait à Bitche, le 21 octobre 2025.

***Laurent REMY***

